

**NOUVELLES EXIGENCES  
ET RENSEIGNEMENTS PRODUITS**

1 Le rapport annuel 2007 du Distributeur présente l'ensemble des informations  
2 requises à l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie. Il intègre, tel que prévu  
3 au 5<sup>ème</sup> paragraphe de cet article, les renseignements additionnels requis qui  
4 découlent des diverses décisions rendues par la Régie subséquemment à  
5 l'entrée en vigueur de la Loi.

6 La section 1 qui suit présente les ajouts d'informations en réponse à de nouvelles  
7 exigences de la Régie alors que la section 2 indique les modifications à la  
8 présentation des informations, apportées par le Distributeur. La section 3, pour  
9 sa part, présente, sous forme de tableau, la liste complète des renseignements  
10 divulgués, de même que la référence aux pièces du rapport et aux décisions  
11 afférentes.

## **1 NOUVELLES EXIGENCES**

### **1.1 Décision D-2008-024 (R-3644-2007)**

#### ***1.1.1 Suivi de la provision pour aléas d'exploitation***

12 Dans cette décision portant sur la demande tarifaire 2008-2009, émise le 26  
13 février 2008, la Régie demande au Distributeur de présenter dorénavant dans  
14 son rapport annuel le détail de l'utilisation de la provision pour aléas  
15 d'exploitation. Tel que déjà mentionné par le Distributeur<sup>1</sup>, il n'est pas possible  
16 actuellement de suivre l'utilisation de la provision pour aléas d'exploitation, les  
17 charges réelles étant directement imputées dans les rubriques de coûts  
18 concernées. Par ailleurs, le Distributeur entend remédier à la situation pour  
19 rendre possible dès 2008 le suivi demandé par la Régie. Ainsi, cette nouvelle  
20 exigence de divulgation de la Régie s'appliquera à compter du rapport annuel  
21 2008.

---

<sup>1</sup> Dossier R-3610-2006, notes sténographiques du 1<sup>er</sup> décembre 2006, page 273.

## **1.2 Décision D-2007-103 (R-3623-2007)**

### **1.2.1 Construction de la nouvelle centrale thermique de Kuujjuaq**

1 Le 4 septembre dernier, la Régie autorisait la construction de la centrale de  
2 Kuujjuaq en remplacement de la centrale existante. Dans sa décision, la Régie  
3 formulait les exigences de suivi suivantes à produire dans le rapport annuel :

- 4 • l'état d'avancement de ses projets pilotes de jumelage éolien-diesel en  
5 réseaux autonomes et, le cas échéant, de ses analyses de rentabilité et  
6 de faisabilité d'un jumelage éolien-diesel (JED) à Kuujjuaq, en tenant  
7 compte, conformément à la décision D-2005-178, des bénéfices associés  
8 aux réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la valeur  
9 de l'énergie excédentaire ;
- 10 • le suivi des coûts réels du projet, selon la présentation et le niveau de  
11 détail du tableau figurant à la pièce HQD-2, document 1, page 5  
12 (R-3623-2007) ;
- 13 • le suivi de l'échéancier du projet ;
- 14 • le cas échéant, l'explication des écarts majeurs des coûts projetés et réels  
15 des échéances.

16 La pièce HQD-5, document 2.4 du présent rapport présente le premier suivi du  
17 projet Kuujjuaq.

1

## **2 MODIFICATIONS APPORTÉES À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2007**

### **2.1 Conciliation des résultats statutaires selon le format des états financiers sectoriels et selon le format Régie**

2 Bien que montrant un bénéfice net similaire, les résultats sectoriels du  
3 Distributeur contenus dans le rapport annuel d'Hydro-Québec (voir HQD-2,  
4 document 1, tableau 1) et les résultats statutaires présentés au tableau 1 de la  
5 pièce HQD-2, document 2, regroupent certaines rubriques de façon différente.

6 Afin de faciliter le suivi des données financières, une annexe a été ajoutée à la  
7 pièce HQD-2, document 2 afin de présenter la conciliation citée en titre.

### **2.2 Évolution annuelle de l'effectif**

8 Depuis 2007, la planification des effectifs se fait selon la méthode de l'ETC  
9 (équivalent temps complet). Aussi, la pièce HQD-8, document 1 présente  
10 l'évolution de l'effectif selon cette méthode, et non plus selon la méthode de  
11 l'effectif moyen.

1

### 3 LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Conciliation des données réelles statutaires 2007 du Distributeur et des données vérifiées du rapport annuel 2007 d'Hydro-Québec	HQD-2, Document 1
D-2003-93	Conciliation des résultats statutaires et réglementaires du Distributeur + Conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification au 31 décembre 2007+ Passif présumé du Distributeur au 31 décembre 2007	HQD-2, Document 2
D-2005-34 + D-2004-47	Comparaison de l'état des résultats réglementés du Distributeur et du revenu requis autorisé pour l'année 2007	HQD-2, Document 3
D-2005-129 + D-2004-115	Suivi des contrats d'approvisionnement	HQD-3, Document 1.1
D-2002-175	Détail des sources d'approvisionnement, bilan réel offre-demande en puissance, taux de perte de distribution	HQD-3, Document 1.2
D-2007-44	Utilisation de la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement de court terme	HQD-3, Document 1.3
D-2005-34	Suivi des couvertures contre le risque de change lié aux approvisionnements énergétiques	HQD-3, Document 1.4
D-2006-34 + D-2006-149	Adhésion à l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance et utilisation de l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance.	HQD-3, Document 2.1
D-2006-34	Rentabilité de l'option de l'électricité additionnelle pour la clientèle de grande puissance	HQD-3, Document 2.2
D-2003-93	Base de tarification réelle détaillée	HQD-4, Document 1

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2003-93	Évolution de la base de tarification	HQD-4, Document 2
D-2005-34	Suivi de comptes de frais reportés liés aux ventes et aux achats d'électricité et de transport	HQD-4, Document 3
-	Suivi des investissements autorisés inférieurs à 10 M\$	HQD-5, Document 1
D-2005-103	Projet de réhabilitation du 201 Jarry ouest, Montréal	HQD-5, Document 2.1
D-2005-140	Programme d'automatisation du réseau	HQD-5, Document 2.2
D-2002-280	Projet S.I.C (Système d'Information Clientèle)	HQD-5, Document 2.3
D-2007-103	Projet de construction de la nouvelle centrale thermique de Kuujuaq	HQD-5, Document 2.4
D-2003-62	Service Visilec	HQD-5, Document 3.1
D-2001-65	Programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies (SIE)»	HQD-5, Document 3.2
D-2002-175	Liste des programmes commerciaux	HQD-5, Document 3.3
D-2003-93 + D-2007-12	Coût réel de la dette	HQD-6, Document 1
D-2003-93	Taux de rendement réel sur l'avoir propre	HQD-6, Document 2
D-2004-47	Taux de capitalisation – Hydro-Québec	HQD-6, Document 3
D-2003-93	Taux de rendement réel sur la base de tarification	HQD-6, Document 4
Code de conduite Section 8	Application du Code de conduite	HQD-7, Document 1
D-2002-175	Indicateurs de performance des activités du Distributeur	HQD-7, Document 2
D-2002-175	Bilan des plaintes des clients reçues par Hydro-Québec Distribution	HQD-7, Document 3
D-2002-175	Évolution annuelle de l'effectif en équivalent temps complet	HQD-8, Document 1

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Historique des ventes, revenus, abonnements et revenus unitaires, par tarif + Historique des ventes, revenus et abonnements, par catégorie d'usage + Évolution graphique de la consommation d'électricité par tarif, selon le niveau de consommation	HQD-8, Document 2
D-2002-175	Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension	HQD-8, Document 3
D-2002-175	Organigrammes de H-Q Distribution, d'Hydro-Québec et des filiales d'Hydro-Québec	HQD-9, Document 1
D-2002-175	Publications d'Hydro-Québec	HQD-9, Document 2

1